



L'EDITO

**Vacances d'avril avec l'ACCRO Enfance**  
Plus de 150 enfants ont été accueillis avec un programme d'activités bien chargé. Retrouvez l'article dans la rubrique "actualités" sur le site internet.

Chère Saint-Clairoise, Cher Saint-Clairois,

L'été approche, comme vous avez pu le voir sur nos différents supports de communication nous avons été déclaré en état de vigilance sécheresse le 19 avril suite au manque de pluie des derniers mois. Nous vous rappelons qu'une gestion économe de votre consommation d'eau est essentielle pour aborder au mieux cette vigilance. Retrouvez tous les gestes éco-citoyens sur notre site internet et à l'accueil de la mairie. Ensemble, protégeons notre planète.

Le mois dernier, nous avons commémoré le 78e anniversaire du 08 mai 1945. Une belle cérémonie en musique notamment avec les chants du Conseil Municipal des Jeunes. L'occasion de se souvenir, ensemble et de partager un moment convivial autour d'un verre de l'amitié.

Sur ce mois de juin, nous allons célébrer la 41e fête de la musique. La commune vous propose une soirée Country pour danser, profiter et se retrouver. Nous vous accueillerons pour un concert entièrement gratuit à la Salle de Spectacles, contenant 180 places. Et nous vous proposerons une restauration et buvette. Nous vous attendons nombreux dans le respect et la bienveillance.

Dans notre volonté d'être proche de vous, nous disons au revoir au projet "Référénts de Quartier" et nous lançons un nouveau projet : l'Habitant Citoyen. Le but : créer un lien direct entre vous et vos élus. Vous pourrez en découvrir plus dans cette lettre pour peut-être, vous aussi, devenir Habitant Citoyen.

Le nouveau site internet a vu le jour il y a maintenant 5 mois. Une des nouvelles modalités est la rubrique "Les actualités". Vous y trouvez régulièrement de nouveaux articles sur les différents services de la commune, sur les événements qui ont eu lieu ou encore sur les informations importantes à connaître. Pour n'en louper aucune, n'hésitez pas à télécharger l'application Panneau Pocket où nous annonçons les dernières sorties.

Par exemple : découvrez tout ce que vos enfants ont eu au programme des vacances d'avril avec l'ACCRO Enfance !

C'est avec tristesse et beaucoup d'émotions que nous avons appris le décès de notre agent Sylvie Morel, le 23 mai dernier. Sylvie était employée du Service Petite Enfance depuis 2005. Elle s'est battue contre une longue maladie. Je retiendrai de Sylvie, son sourire, sa joie de vivre, son calme. Elle était un rayon de soleil dans l'équipe du Pole Petit Enfance. Nous avons une pensée pour sa famille, ses proches et leur adressons nos plus sincères condoléances.

Sandrine LECOUTRE, Maire

LES BONS PLANS

Nouvelle fleuriste itinérante sur St Clair du Rhône : "La Balade Fleurie"

☎ 07.61.08.00.27

📘 Laure Vincendon

📷 @la\_balade\_fleurie

GESTION DES DÉCHETS

La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône est en charge du ramassage et de la gestion des déchets. Pour toute question ou réclamation : 04 73 29 31 15



## Référents de quartier : quel bilan ?

Dans la continuité du mandat précédent, le dispositif des référents de quartiers a été maintenu, avec des objectifs repensés. La volonté était de positionner ces référents sur une notion de lien et des propositions constructives.

Après 3 ans, l'heure du bilan a sonné, et nous avons fait les constats suivants :

- Le taux de demandes de la population ne justifie pas un tel dispositif ;
- Les moyens de communication mis en place ne sont pas utilisés par les habitants ;
- Dans notre positionnement « proche de vous », nous avons plus le sentiment de nous éloigner en ajoutant des intermédiaires entre les Saint-Clairois et les élus ;
- "Restés dans l'ombre", les référents peinent à fédérer des habitants de leur zone.

Face à ces conclusions, la commission « référents de quartiers » a proposé une évolution du dispositif, validé par le bureau d'adjoints. Ainsi, vous aurez toujours la possibilité de solliciter directement un élu, et en parallèle, de vous impliquer en tant qu'habitant citoyen dans votre commune.

On vous explique tout :

### Habitant citoyen, pour quoi faire ?

Aujourd'hui, chacun d'entre vous a la possibilité de devenir « habitant citoyen », il suffit d'être majeur, et d'habiter la commune.

Pour vous, quel but ?

1. Contribuer à améliorer quelque part votre environnement et celui de vos concitoyens ;
2. Créer un lien plus étroit avec vos élus afin de comprendre un peu mieux le fonctionnement d'une collectivité ;
3. Rencontrer éventuellement d'autres habitants qui partagent vos convictions.

Deux manières de participer :

- Répondre aux appels de la mairie sur des projets précis (par exemple, la lutte contre le moustique tigre).
- Proposer un projet construit (seul ou avec plusieurs Saint-Clairois) aux élus, hors cadre du budget participatif. Si ce projet est retenu, les élus vous accompagnent dans sa réalisation (par exemple : le ciné-débat du 26 mars dernier sur le thème de la protection des arbres à l'initiative d'une habitante).

Dans tous les cas, votre participation portera sur un sujet défini, et dans un temps donné.



## Vos élus, vos interlocuteurs privilégiés

### La Mairie se veut proche de vous

Vous avez élu 27 conseillers. Ils se sont engagés pour la collectivité, le territoire et l'ensemble de ses habitants. Désormais, vous avez la possibilité de solliciter directement les élus en charge de votre zone.

### Qui sont-ils et quelle est ma zone ?

Retrouvez toutes les informations sur le site internet.

### Comment les contacter ?

- L'adresse mail est la suivante (remplacer le [x] par le numéro de votre zone) :

[elu.zone\[x\]@st-clair-du-rhone.fr](mailto:elu.zone[x]@st-clair-du-rhone.fr)

- Ils prennent en charge le relevé des « box » dans votre zone.

- Par le site internet via un formulaire de contact à remplir dans la rubrique "Ma ville" -> "Habitant citoyen".





On vous dit tout !



## LA CHECK LIST DES BONS GESTES

Pour réduire les nuisances du moustique-tigre



Le moustique tigre vit dans un rayon de 150m. Il est donc né chez vous ou pas loin. Pour s'en débarrasser, une seule solution : supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère.

J'ai réalisé, je coche !

**JE VIDE**  
HEBDOMADAIREMENT TOUS LES RÉCÉPTACLES D'EAUX STAGNANTES, PROPRES OU SALES.

**JE CURE**  
PÉRIODIQUEMENT POUR FACILITER LA BONNE ÉVACUATION DES EAUX.

**JE COUVRE**  
HERMÉTIQUEMENT OU AVEC UNE MOUSTIQUAIRE TOUTES RÉSERVES D'EAU, PETITES OU GRANDES

**JE RANGE**  
SYSTÉMATIQUEMENT À L'ABRI DE LA PLUIE

**J'ENTRETIENS**  
ASSIDŪMENT POUR ÉVITER LE DÉVELOPPEMENT DES LARVES

**JE JETTE**  
TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS SUR MON EXTÉRIEUR, LIEUX PROPICES À LA PONTE

**LA BONNE ASTUCE** REMPLISSEZ À RAS BORD VOS COUPELLES AVEC DU SABLE OU DES BILLES D'ARGILES.

PRIVÉ D'ACCÈS À L'EAU, LE MOUSTIQUE-TIGRE NE SE REPRODUIT PAS

PASSEZ LE MESSAGE À VOTRE VOISIN !



[Aussi téléchargeable en PDF sur le site internet !](#)



### En apprendre plus sur le moustique tigre en 5 points :

1. Tout droit venu des forêts d'Asie, le moustique aime les températures chaudes, il est actif d'avril à octobre. Son pic de prolifération se situe entre août et septembre.
2. Il fait beaucoup parler de lui car il peut transporter des maladies comme le zika, la dengue ou le chikungunya d'un être humain à un autre mais le risque reste très faible en France, actuellement.
3. Le moustique tigre est diurne, il est principalement actif en début de matinée et en fin d'après-midi.
4. Le moustique tigre pond dans de petits creux, secs mais ses œufs se développent dans de l'eau stagnante. Il faut un minimum de 8 jours pour qu'il devienne adulte.
5. Ainsi, malgré les idées reçues, vous n'aurez pas de moustique tigre à cause d'une flaque, d'une piscine ou encore d'un bassin.

### Mais que faire pour limiter sa prolifération ?

La seule vraie solution : éliminer les gîtes larvaires (lieux où les œufs se développent) et ce, pendant toute sa période d'activité.

Comment ? Cochez toutes les cases de la check-list des bons gestes !



## DÉCLARER SES TRAVAUX, UNE OBLIGATION LÉGALE

Obtenez toutes vos autorisations en mairie au service urbanisme

Les risques encourus en cas de non déclaration :

- 1 200 à 6 000 € d'amende par mètre carré de surface construite (art. L. 480-4 du Code de l'urbanisme) ;
- Devoir mettre en conformité les travaux, peut impliquer une démolition entière du projet (art. L. 480-7 du Code de l'urbanisme) ;
- Une infraction vis-à-vis des taxes, vous risquez 150 € d'amende et une mise à jour de vos impôts ;
- Une procédure de revente difficile, tout aménagement non déclaré ne peut être inscrit lors d'une revente, les acquéreurs risquent d'être plus frileux lors de l'achat ;
- Enfin, ne pas être assuré et dédommagé en cas de sinistre.

Rendez vous en mairie ou sur le site internet pour obtenir toutes les autorisations et déclarations nécessaires avec le service urbanisme.

Élisabeth SERRANO

Service urbanisme

Prenez votre rendez-vous au : 04 74 56 43 15

### Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**DP : Déclaration Préalable**  
**PC : Permis de Construire**

- TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP
- TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC
- PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :** DP
- FAÇADE, RAVALEMENT :** DP
- CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES :** DP
- GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP
- PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC
- MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE** DP
- VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC
- PORTAIL** DP
- CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](#)



## SAMEDI 17 JUIN À PARTIR DE 18:00 FÊTE DE LA MUSIQUE

A la Salle de Spectacle.  
Avec le groupe Woody  
Airline Music. 1h30 de show  
où vous pourrez envahir la  
scène et une première  
partie surprise.  
Buvette, food truck et  
entracte en extérieur.  
GRATUIT



ERRATUM : la photo de groupe utilisée sur la précédente lettre  
ne correspondait pas au groupe Woody Air-Line.



## SAMEDI 24 JUIN DE 15H À 19H

Le Conseil Municipal des Jeunes organise  
son festival : "Talents d'Enfants"  
à la Salle de Spectacles  
Au programme : théâtre et musique.  
GRATUIT



Retrouvez-nous sur : le site internet de la commune ([www.st-clair-du-rhone.fr](http://www.st-clair-du-rhone.fr))  
& l'application Panneau Pocket pour toutes les dernières informations et les  
derniers événements de la commune

**Le Rugby Club Rhodanien**  
fête ses 50 ans  
Samedi 17 Juin 2023  
Au Stade de Varambon  
A Saint Clair du Rhône

16h: Tournoi EBF 12h - 14h - 16h - 18h  
12h: Réception  
14h: Tournoi à quatre-couleurs toutes et tous à partir de  
12 ans aux adultes inclus  
18h: Match Féminin U20 entre Rugby Fédérale Les  
Cévennes  
19h45: Match de Gala Féminin Séniors  
Après  
20h: Repas (sur réservation) avec diffusion de la finale RUGBY

**Partenariat officiel ALZAMONICA:**  
Fédération Française  
de Rugby  
RUGBY

## SAMEDI 17 JUIN DÈS 10:00

Le Rugby Club Rhodanien fête ses 50 ans  
au Stade de Varambon.  
Au programme : tournois et matchs en  
journée et le soir, repas sur réservation  
(06.19.34.94.00 ou [fredolfi@yahoo.fr](mailto:fredolfi@yahoo.fr))  
**ERRATUM :**  
Tarif repas : 22€ / -12 ans : 12€

## SAMEDI 17 JUIN À 14:00

Tournoi de Bridge avec Saint Clair Bridge  
à la salle polyvalente Jean Fournet.  
Réservations au : 07 68 38 70 84 / Tarif : 25 €



## DIMANCHE 18 JUIN À 16:00

Nouvelles Légendes - Concert à la Salle de Spectacles  
GRATUIT  
Contact : 06.82.42.49.33  
& 06.36.94.13.36



## DIMANCHE 18 JUIN DE 09:00 À 16:00

-Association Ha'COR  
Matinée Qi Gong de la Garde Impériale &  
après-midi initiation au Tai Chi  
au Bois des Frères.  
Rens. et réservation : 06 48 67 29 18



**APPEL A BENEVOLES :** La commune recherche des personnes pour encadrer des enfants des écoles primaires afin  
d'effectuer leurs devoirs dans un environnement propice.

Vous êtes majeur, disponible le jeudi soir de 17h à 18h, alors vous pouvez vous investir dans votre commune et  
rejoindre le groupe d'encadrants dans une des 3 écoles publiques.

Pour tout renseignement complémentaire et pour vous inscrire : Mlle HUC au 06.89.98.84.66



## LIBRE EXPRESSION

Par la liste "Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône" M. DESSEIGNET Frédéric, M. REYNAUD Claude, Mme QUAY Martine, M. FAURITE Sylvain,  
Mme. MEHIDI Kadija et M. BELANTIN Julien.



Retrouvez-nous sur  
facebook.

Vivre en Harmonie  
à Saint Clair du Rhône

Liste  
  
**VIVRE  
EN HARMONIE**  
à Saint Clair du Rhône



[vivreenharmonie2020@gmail.com](mailto:vivreenharmonie2020@gmail.com)